

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 décembre 2013

DCM N° 13-12-19-18

Objet : Charte pour l'Accompagnement des Initiatives et de l'Engagement des Jeunes en Moselle.

Rapporteur: M. SCUDERI

La Ville de Metz s'est engagée depuis 2008 dans une politique de soutien, d'accompagnement et de valorisation des initiatives, de l'engagement et de la prise d'autonomie des jeunes. Ainsi est-elle membre du Club des Partenaires pour l'initiative et l'engagement des jeunes après en avoir signé la Charte le 22 novembre 2008.

Depuis, la Ville de Metz a soutenu, accompagné et valorisé 112 projets portés par des jeunes de 11 à 30 ans au titre du programme Envie d'Agir, inscrits dans des champs aussi riches que variés tels que la culture, l'animation locale, le sport, la solidarité internationale ou encore le développement économique et social. Au total, 119 944 € ont directement profité à 357 jeunes messins à l'origine de ces initiatives. 43 associations ont vu le jour sous l'égide du dispositif, et le soutien de la Ville de Metz et ses partenaires a permis le développement de 57 emplois portés par la création de 40 activités économiques.

A compter de 2014, le dispositif Envie d'Agir n'existera plus sous sa forme actuelle puisque l'Etat n'en sera plus porteur. Il reviendra dès lors aux acteurs locaux de défendre les politiques publiques en la matière. Forts du Club des Partenaires inédit à l'échelle nationale, les acteurs mosellans ont alors décidé de poursuivre leur action dans ce domaine et de formaliser leurs interventions respectives à travers une version renouvelée de la Charte.

Soucieuse de maintenir, voire développer une synergie autour de cette thématique, la Ville de Metz souhaite prolonger son action en signant la nouvelle Charte sur l'Accompagnement des Initiatives et de l'Engagement des Jeunes en Moselle aux côtés des partenaires inscrits dans une logique commune : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Région Lorraine, la Ville de Thionville, la Caisse d'Allocation Familiale de Moselle, la Fondation Batigère, la Fédération Départementale des Centres Sociaux, la Fédération Départementale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture, la Ligue de l'Enseignement et le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Ce réseau de compétences et de moyens réaffirme à travers la Charte sa volonté de poursuivre les objectifs suivants :

- Développer l'autonomie, le sens des responsabilités individuelles et collectives et l'implication des jeunes dans la vie sociale,
- Encourager l'expression de leurs talents, de leur capacité d'action et de création, contribuer à leur insertion sociale et professionnelle par la voie originale de l'expérience,
- Promouvoir une image positive des jeunes dans la société, acteurs à part entière de son développement social, culturel et économique.

Aussi, la Ville de Metz s'engage, par la signature de la Charte, à valoriser financièrement les projets portés par des jeunes messins de 11 à 30 ans ainsi que les projets portés par des jeunes non messins mais qui ont un impact sur le territoire communal, à porter conseil en matière de gestion de projet, à promouvoir les projets et leurs porteurs en mobilisant certains moyens de communication, et à apporter une aide technique et pédagogique à la conception, au montage et à la mise en œuvre des projets. Une enveloppe de 30 000 € sera réservée à cet effet en 2014.

La Ville de Metz, en renforçant son engagement au profit des initiatives des jeunes messins, entend leur donner toute leur place dans la vie de la cité en promouvant leur créativité, leur audace et leurs talents dans tous les domaines.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la décision du Conseil Municipal du 3 juillet 2008 portant sur la signature du protocole d'engagement entre la Ville de Metz et le Club des Partenaires pour l'initiative et l'engagement des jeunes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE de poursuivre son action au sein du Club des partenaires pour l'Initiative et l'engagement des jeunes en Moselle, coordonné par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte pour l'Initiative et l'engagement des Jeunes en Moselle précisant les modalités d'intervention de la Ville de Metz.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Jeunesse

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14

Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHARTE DEPARTEMENTALE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES ET DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES EN MOSELLE

Si la jeunesse n'a pas le monopole de l'initiative, elle est le temps privilégié pour s'engager, s'ouvrir aux autres et au monde, grandir en menant des projets personnels en harmonie avec son environnement, proche ou lointain, et avec l'intérêt général. La concrétisation d'un premier projet représente souvent une étape importante dans le parcours d'une vie. Mais pour permettre à une belle idée de s'enraciner dans le concret une aide, un soutien extérieur peuvent se révéler déterminants.

Le Ministère en charge des politiques de jeunesse soutient et valorise l'engagement et l'esprit d'initiative des jeunes de 11 à 30 ans, leur créativité, leur audace et leurs talents dans tous les domaines et ceci depuis longtemps.

En Moselle, la DDCS, a toujours privilégié une logique partenariale cohérente avec les acteurs qui sur son territoire participent à la valorisation et au soutien de l'engagement et des initiatives des jeunes.

En Lorraine, cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la charte de partenariat Lor'Jeunes, entre l'Etat et le Conseil Régional.

Soucieux de développer une synergie autour de cette thématique, les partenaires signataires de cette charte, s'engagent à œuvrer ensemble au bénéfice de l'engagement et de l'initiative des jeunes dans le respect des objectifs et principes énoncés dans les articles ci-dessous :

ARTICLE 1: CREATION D'UN CLUB DE PARTENAIRES

Il est créé en Moselle un «Club de partenaires pour l'initiative et l'engagement des jeunes» réunissant des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes privés, des représentants du secteur associatif et des jeunes.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS GENERAUX

Les membres du club de partenaires souhaitent développer un réseau de compétences et de moyens pour apporter un soutien accru aux jeunes porteurs de projets, afin de :

- Développer l'autonomie, le sens des responsabilités individuelles et collectives et l'implication des jeunes dans la vie sociale,
- Encourager l'expression de leurs talents, de leur capacité d'action et de création, contribuer à leur insertion sociale et professionnelle par la voie originale de l'expérience,
- Promouvoir une image positive des jeunes dans la société, acteurs à part entière de son développement social, culturel et économique.

ARTICLE 3: CHAMP DU PARTENARIAT

L'adhésion à la charte implique un engagement des partenaires à mobiliser des moyens humains et/ ou financiers au plan départemental et/ ou régional permettant :

- de favoriser, encourager, soutenir l'initiative des jeunes de 11 à 30 ans dans les domaines de l'animation locale, du sport et de la culture, de la citoyenneté, de la solidarité internationale ou de proximité, du développement durable (...),
- d'apporter une aide concrète et durable aux projets présentés par les jeunes Mosellans au niveau financier et/ ou en termes d'aide au montage de projet, d'expertise, d'accompagnement et de suivi,
- d'identifier les éléments accélérateurs ainsi que les freins rencontrés par les jeunes dans la réalisation de leurs projets.
- d'orienter éventuellement le jeune porteur de projet vers d'autres réseaux susceptibles de fournir une aide technique, matérielle, pédagogique mesurable et quantifiable,
- de contribuer à une meilleure information et à une valorisation des jeunes en développant des opérations de communication

Le partenariat développé dans le cadre de cette charte est suffisamment souple pour permettre à chacun d'agir en fonction de ses objectifs spécifiques, de ses compétences et de ses moyens.

Les modalités d'intervention sont, le cas échéant, définies dans un protocole d'engagement particulier à chaque partenaire.

L'aide apportée peut concerner les différents dispositifs développés par chacun des partenaires.

Exemples ; "Projets jeunes, Service Civique, Information Jeunesse, Impulsion Jeunesse ; Défi Lor..."

ARTICLE 4 : MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

La charte prévoit dans le cadre du club de partenaires, une concertation et des échanges réguliers sur des sujets communs intéressant le soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes.

La DDCS est en charge du secrétariat et de l'animation du club de partenaires.

La DDCS oriente les candidats vers les partenaires, réunit les membres du club au minimum une fois par an lors d'un comité technique et à l'occasion des jurys « Projets Jeunes ».

Un bilan annuel sera présenté par la DDCS lors du comité technique.

Les signataires de la présente charte évaluent son impact et la plus value apportée au travers des

collaborations développées. Ils veillent à ce que l'intervention de chaque partenaire soit lisible.

ARTICLE 5 : ÉLARGISSEMENT DU CLUB DES PARTENAIRES

Le club de partenaires est ouvert à tout nouveau membre, dès lors que ce dernier accepte les termes de la présente charte. Les candidatures font néanmoins l'objet d'une information préliminaire auprès des membres déjà signataires.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CHARTE

L'adhésion à cette charte est formalisée pour l'année civile en cours.

Elle est renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'un des signataires un mois au moins avant son terme.

Fait à

Signataires :

Le préfet de Région Lorraine, Préfet de la Moselle

Nacer MEDDAH

Le président du Conseil Régional

Pour le président, par délégation

Monsieur le Maire de Metz

Dominique GROS

Monsieur le Maire de Thionville

Pour le Maire

L'adjointe à la jeunesse

Christelle LEBAS

Le président de la Caisse d'Allocation Familiales de Moselle

Robert CANTISANI

Monsieur le Délégué Général de la Fondation Batigère

Christian DUCASSE

Monsieur le Président du COJEP

Salvatore La ROCCA

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux

Jean Marie BEURTON

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Centres Sociaux

Alexandre AGIUS

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture

Armand MULLER

Monsieur le Président de la Ligue de l'Enseignement

Pierre JULIEN

Madame la Présidente du Comité Départemental Olympique et Sportif

Agnès RAFFIN